

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 15 mars 2022 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents : Mmes Brault, Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : M Lepetit (excusé)

Secrétaire : Mme Brault

Assistaient à la réunion en auditeur: M. Léon

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 1 février 2022
- Délibération redevance France télécom 2022
- Renouvellement convention SATESE (prestation d'assistance technique aux collectivités » dans le domaine de l'assainissement collectif)
- Travaux centre bourg : Avenant N°2 marché maîtrise d'œuvre et avenant lot 2 espaces verts et mobiliers
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 budget assainissement.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2021 budget assainissement + affectation du résultat 2021 sur le budget 2022.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 budget principal.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2021 + affectation du résultat 2021 sur le budget 2022
- Délibération vote des taux 2022
- Délibération création d'un emploi d'un agent technique non titulaire CDD à temps non complet
- Questions diverses

1 Validation du compte rendu de conseil municipal – 1 février 2022

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le CCAS et le nombre de ses membres. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

2 Modification du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS et élection des représentants du conseil municipal.

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un conseiller municipal à entrer au conseil d'administration du CCAS.

Une délibération du 3/07/2020 avait fixé à 8 le nombre de membres du CCAS.

La règlementation indique qu'en plus du Maire qui le préside, il comprend un nombre de membres compris entre 8 et 16.

Le Maire propose ainsi de modifier le nombre initial de membres du Conseil d'Administration du CCAS qui était de 8 et de **le fixer à 10.**

5.2 Travaux d'aménagement du centre bourg : Lot N°2 espaces verts et mobiliers urbains avenant n°2

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, lot n°2 « espaces verts mobiliers urbains », l'entreprise TERIDEAL TARVEL propose une plus-value et moins-value concernant le mobilier signalétique.

Cela engendre un surcoût qui nécessite la signature d'un nouvel avenant, le n°2 au marché et une délibération du conseil municipal.

LOT N°2 - Entreprise TERIDEAL TARVEL

Montant marché initial + avenant N°1

46 127.09 € HT+ 2 278.77€ HT 48 405.86 € HT 58 087.03 € TTC

Montant de l'avenant N°2 4 925.14 € HT 5 910.16 € TTC

Nouveau montant du marché lot N°2 53 330.99 € H.T 63 997.19 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°2 avec l'entreprise Terrideal Tarvel.

6 Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 budget assainissement.

7 Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2021 budget assainissement + affectation du résultat 2021 sur le budget 2022.

Compte de gestion du budget assainissement 2021

M. Jouot qui présente aux élus ces résultats, indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2021 du budget assainissement.

Sur l'année 2021, les sections de fonctionnement et d'investissement présentent dans leur ensemble un résultat positif :

- en fonctionnement, déficit de 477.61 euros (15 280.60 € de dépenses pour 14 802.99 € de recettes).
- en investissement, excédent de 869.45 € (1908 € de dépenses pour 2 777.45 € de recettes).

Après reprise des soldes de l'année antérieure, les résultats définitifs suivants seront à intégrer dans le budget 2022 :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	
Résultat réel 2021	-477.61 €
Résultat N – 1	23 526.64 €
Résultat cumulé	23 049.03 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	
Résultat réel 2021	869.45 €
Résultat N - 1	79 566.24 €
Résultat cumulé	80 435.69€

Après échanges et précisions, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion et le compte administratif du budget d'assainissement 2021, et l'affectation du résultat pour le budget 2022.

- 8 **Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 budget principal.**
 9 **Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2021 + affectation du résultat 2021 sur le budget 2022**

Compte de gestion du budget principal 2021

M. Jouot présente aux élus ces résultats, et il indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2021

Fonctionnement : les dépenses sont arrêtées sur un montant de 650 049.64 € et les recettes sur celui de 816 276.45 €. L'exercice se clôt sur un excédent de 166 226.81 €.

Investissement : avec 857 415 € de dépenses et 963 176.39 € de recettes, l'exercice se clôt sur un excédent de 105 761.39 €.

Après échanges et précisions, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2021.

Affectation du résultat

Afin de préparer le budget 2022, il convient de définir les affectations comptables concernant les « restes à réaliser » 2021 (recettes et dépenses pour l'exécution des travaux commencés et non terminés, qui sont à reporter sur le budget 2022).

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021

Résultat réel	166 226.81
résultat N - 1	317 418.75
Résultat cumulé	483 6454.56

RESULTAT INVESTISSEMENT 2021

Résultat réel	105 761.39
résultat N - 1	-288 952.47
Résultat cumulé	-183 191.08

RAR Dépenses	156 553.82
RAR Recettes	154 667.66

Résultat cumulé	-185 077.24
-----------------	-------------

185 077.24

Besoin de financement

Résultat à affecter au 1068	185 077.24 €
Crédit reporté au R002 (fonct)	298 568.32 €
Crédit reporté au D001 (inv)	- 183 191.08 €

Après échanges et précisions, le conseil municipal, à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposée.

10 Délibération vote des taux 2022

Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2022 concernant les taxes directes locales (état n°1259).

Au vu des résultats du compte administratif 2021, le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de reconduire pour l'année 2022 les taux d'imposition de l'année précédente à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 33.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.93 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus :

11 Délibération création d'un emploi d'un agent technique non titulaire CDD à temps non complet

Le Maire informe le conseil municipal que la commission de recrutement a procédé à l'entretien des candidats : cinq personnes pour le poste d'agent technique et deux pour celui de l'agence postale (remplacement de l'agent titulaire pendant ses congés).

Après avoir échangé et débattu, à l'unanimité, la commission du personnel a retenu une personne pour chacun de ces postes.

Aussi le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien des espaces publics, de la voirie communale et des espaces verts ;

- DECIDE la création à compter du 1^{er} avril 2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 (indice majoré 343 correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

- - AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un agent à durée déterminée et à signer le contrat de travail correspondant, en fonction du profil du candidat retenu,
- - AUTORISE le Maire à reconduire si nécessaire le contrat de travail, dans la limite fixée par la réglementation.

12 Questions diverses

Travaux centre bourg

Le Maire informe le conseil municipal avoir fait part à l'architecte de notre insatisfaction envers l'entreprise qui a la charge du lot n°2 « mobilier et espaces verts ».

Aucun des travaux qui devaient être repris n'a été fait à ce jour par l'entreprise (ponçage des bornes et bancs, pose des 2 rampes et de la signalétique, remplacement des végétaux morts, plantations des végétaux au pied du mur etc...).

L'architecte a fait savoir au Maire que cette entreprise doit normalement venir terminer le travail à partir du 24 mars.

Commission CLEC de la CDC MOVA

Le Maire informe le conseil municipal que la première réunion concernant la révision des charges transférées, suite aux nouveaux statuts de la communauté de communes CDC MOVA, a eu lieu.

De nombreux désaccords entre la CDC MOVA et les communes membres concernant le premier calcul des charges sont observés.

En 2022, les communes se retrouvent à payer en doublon la charge concernant le SDIS.

En effet, le SDIS vient d'adresser sa facture aux communes et cette charge qui n'est plus de la compétence de la CDC MOVA depuis 2021 est toujours intégrée dans le calcul des charges transférées calculées en 2013.

La CDC doit étudier ce point dans une prochaine réunion.

Autre point de désaccord : la compétence voirie pour laquelle la CDC MOVA souhaite retransférer aux communes cette dépense mais en conservant le produit des charges transférées.

Les communes sont amenées à donner leur avis sur cette opération.

Ecole

M. Jouot fait un compte rendu de la dernière réunion du conseil d'école tenue le 8 mars.

L'école de Prissac va remettre en place des cycles piscine. L'agent technique de la commune qui a un brevet de natation sera mis à disposition de l'école pour accompagner les enfants à la piscine.

La directrice de l'école va demander une participation financière à la commune. Un devis est attendu et le montant devrait être plus élevé que celui autres années compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Les élèves de l'école de Lignac sont actuellement en classe « découverte » à la montagne et skient.

M. Montiège observe que la commune de Prissac a apporté une participation pour le séjour à la montagne des élèves de l'école de Lignac, et il trouverait normal que la commune de Lignac donne une participation pour le transport des élèves de l'école de Prissac au cycle piscine.

M. Jouot en réponse explique que cela pourrait être envisageable mais qu'il conviendra d'examiner cette proposition avec la commune de Lignac et les directeurs des deux écoles.

Un parent d'élèves s'est plaint à Lignac des repas de la cantine des 2 écoles.

M. Touzet prend la parole pour indiquer que M. Jouot et lui-même se rendent très régulièrement à l'école pour faire le point avec le personnel communal, et M. Jouot a rapporté les propos de l'institutrice du vendredi à l'école de Prissac : déjeunant très souvent à la cantine, elle a indiqué que les repas sont copieux et de bonne qualité.

M. Jouot remercie l'ensemble du personnel de l'école pour son implication dans leur travail et leur réactivité lorsqu'il a fallu faire face ces derniers jours à des imprévus.

Grange menaçant ruine à la Vavre

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure de mise en péril imminent est en cours concernant une grange qui menace ruine et de détruire l'habitation voisine.

Un expert en bâtiment missionné par le tribunal administratif de Limoges a fait une expertise. Ce dossier avance favorablement puisque le Maire a eu en contact un intermédiaire du propriétaire de cette grange qui après avoir pris connaissance du rapport de l'expert a mandaté une entreprise pour faire rapidement les travaux de sécurisation de ce bâtiment.

Cabinet médical

Le Maire informe le conseil municipal avoir fait visiter le cabinet médical à une ostéopathe qui serait intéressée pour venir faire une permanence d'une journée par semaine.

SYMCTOM

M. Jouot rappelle la décision du SYCTOM de mettre en place la tarification incitative, ainsi que d'autres opérations comme le don de poules et de composteurs afin de réduire le volume des déchets des particuliers.

Le SYMCTOM souhaite organiser une réunion publique afin de présenter aux habitants et conseillers municipaux ces nouvelles mesures.

Le conseil municipal est favorable et retient comme date le jeudi 19 mai à 20 h00 salle Gaston Chéreau.

Le Symctom remettra à la commune des dépliants pour prévenir de cette réunion, que la mairie déposera dans les boîtes aux lettres des habitants.

Tour de table

M. le Maire propose au conseil municipal de faire une manifestation pour l'inauguration des travaux du centre bourg mais aussi pour la construction et l'aménagement du préau à l'étang Remy Louveau ainsi que pour le City stade.

Il propose aussi l'organisation d'une rencontre avec les associations de la commune et les commerçants - artisans afin de pouvoir échanger ensemble.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation de ces manifestations.

Mme Vannier demande la possibilité de repeindre en blanc le nez des marches de l'entrée de la salle Gaston Chéreau ainsi que le nettoyage des globes des lumières de cette salle.

Elle demande également de remettre des cailloux sur « le chemin de la ligne ».

M. le Maire indique que ces travaux seront faits par les agents techniques.

Mme Guilloy informe le conseil de la prochaine exposition à la médiathèque.

Elle demande la possibilité pour la commune à rembourser les frais de déplacements des bénévoles de la médiathèque qui iraient à des formations organisées par la BDI de Châteauroux.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour ce remboursement à la condition de privilégier le covoiturage.

Mme Guilloy demande l'organisation de réunions des commissions tourisme et culture.

Les dates retenues sont :

Mardi 24 mars à 19 h à la mairie : commission tourisme pour le musée et de l'organisation de la saison 2022.

Jeudi 31 mars 14h à la mairie : commission culture pour la préparation de la prochaine édition du Tambour.

M. Biardeau présente un premier chiffrage prévisionnel pour le projet de construction du garage.

Des devis sont en cours pour affiner le coût de ce projet. L'entrepreneur est prêt à payer à la commune un loyer de 500 € mensuel.

Il informe également le conseil municipal que la commune vient de signer chez le notaire les actes pour l'acquisition des parcelles cédées pour l'euro symbolique par les propriétaires afin que l'Impasse du travail devienne un bien communal.

Dates des prochaines réunions

- Commission des finances : jeudi 31 mars à 9 h à la mairie

- CCAS : vote du compte administratif 2021 et du budget 2022 le mardi 5 avril à 14h00 à la mairie

- Prochain conseil municipal : mercredi 13 avril à 20 h00

Levé de séance 22 h 40.